

# Un Agenda 21 pour Pully

Aujourd'hui, tendre vers un développement durable, vers un équilibre souhaité entre les dimensions économique, sociale et environnementale de notre société, est devenu un objectif incontournable.

Le développement durable a été inscrit comme objectif politique dans la Constitution fédérale en 1999. Il figure également dans la Constitution vaudoise ainsi que dans plusieurs lois et a été intégré au Plan directeur cantonal de 2008.

Pour le programme de la législature en cours, le gouvernement vaudois s'est doté d'un Agenda 21. Le Conseil d'État y déclare que l'État ne saurait atteindre seul des objectifs significatifs dans le domaine du développement durable sans la volonté de toutes et tous. Il souligne l'importance de la mobilisation des entreprises, de la société civile et des citoyennes et citoyens et pointe tout particulièrement le rôle essentiel des Communes en contact direct avec la population.

Initialement, l'Agenda 21 est un plan d'actions pour le XXI<sup>e</sup> siècle adopté par 173 chefs d'État lors du sommet de la Terre, à Rio de Janeiro, en 1992. Décliné à l'échelon d'une collectivité ou d'une administration, c'est un programme qui donne les structures et les moyens pour s'orienter vers un développement durable. Il favorise par exemple les actions transversales entre les services administratifs à travers une systémisation des efforts.

Concrètement, on peut attendre les bénéfices suivants pour notre Commune grâce à la mise en place de son Agenda 21 (tiré de la brochure à ce sujet du Canton de Vaud) :

- amélioration de la vision stratégique et du fonctionnement de l'administration,
- meilleure allocation de ses ressources économiques, sociales et environnementales,
- mise en synergie des politiques publiques,
- établissement de liens de confiance avec la population,

Un préavis dans ce sens avait été présenté en 2005 à notre Conseil après acceptation d'une motion du Conseiller communal Daniel Wurlod en 2002. Il avait été refusé suite à la situation alarmante des finances communales à cette époque.

Dix ans plus tard, avec une situation financière assainie, notre Commune a la chance de pouvoir profiter de l'expérience acquise tant par le Canton que par la Confédération dans la mise en place d'un processus Agenda 21 communal.

A la veille du Sommet international COP 21 à Paris, il est donc demandé que Pully développe son Agenda 21 et que la Municipalité en présente les grandes lignes tant au Conseil communal qu'à sa population.

Au nom du groupe des Verts, Richard Golay, 21 octobre 2015